

Discours européens et discours « autorisateur » : re-sémantisation des concepts de « genre » et de « femme(s) » ?



Fabienne Baider

Université de Chypre, Chypre
helenafab@yahoo.fr

Reçu le : 21-10-2013 / Évalué le 05-02-2014 / Accepté le 06-06-2014

Résumé : Cet article est une analyse quantitative et qualitative du discours d'un appel à projets européen se focalisant sur le paramètre « *gender* » et se servant d'outils de linguistique de corpus tels que AntConc et SketchEngine. Les données sont confrontées avec les résultats obtenus lors de l'étude des discours au Parlement européen (base de données appelée EUROPARL). Notre analyse prend en compte des fréquences lexicales, des collocations et des extraits *Keyword in Context* et met en évidence une possible récupération du concept de « genre » en le « commodifiant » en une variable financière sur laquelle s'appuierait le futur économique de l'Europe. Une des pistes de recherches proposées est donc d'approfondir l'hypothèse que certains des appels à projets servent une politique néo-libérale. Cette étude lexicale montre, en outre, comment le discours de cet appel à projets tend à dévaloriser le concept de « femme(s) » et, parallèlement, finit par projeter sur le concept de « genre » les espoirs de changement.

Mots-clés : concept « genre », concept « femme », discours institutionnel, discours européens, re-sémantisation

Discorsi europei e discorso « autorizzatore » : risemantizzazione dei concetti di « genere » e di « donna/e » ?

Riassunto : L'articolo analizza quantitativamente e qualitativamente l'utilizzo del termine « *gender* » in un bando per progetti europei mediante strumenti propri della linguistica dei corpora (AntConc e SketchEngine). I risultati ottenuti sono stati messi a confronto con quelli ricavati dall'analisi dei discorsi del Parlamento europeo (base dati EUROPARL). Lo studio delle frequenze lessicali, delle collocationsi e dei segmenti frastici contenenti il termine ricercato ha messo in evidenza che il concetto di « genere » è mercificato e trasformato in una delle variabili finanziarie su cui fondare il futuro economico dell'Europa. Fra le possibili piste di ricerca, si è scelto di approfondire l'ipotesi secondo la quale alcuni bandi sono di fatto funzionali alle politiche neoliberali. L'analisi lessicale mostra, inoltre, come il tipo di discorso analizzato tenda a svalutare il concetto di « donna » e, parallelamente, finisce per proiettare sul concetto di « genere » la speranza di cambiamento.

Parole chiave : Concetto « genre », concetto « donna/e », discorso istituzionale, discorsi europei, risemantizzazione, neolingua

European discourses and « authorizer discourse » : resemanticization of the concepts of « gender » and « women » ?

Abstract: This article is a quantitative and qualitative discourse analysis of the construction of the concepts « women » and « gender » in a European call for proposals focusing on gender mainstreaming in the decision making processes. We are using corpus

linguistics tools such as AntConc and SketchEngine for the quantitative aspect. The findings are compared to those obtained through the analysis of European Parliament speeches (EUROPARL database). Our analysis takes into account lexical frequencies, collocations. The qualitative aspect focuses on the analysis of extracts called Keyword in Context (KWIC). This lexical study shows how the discourse of this call for projects tends to devalue the concept of « women » whilst constructing the concept of « gender » as the only hope for change and economic growth. We then highlight a possible shift of the concept of « gender » into a commodified financial variable. The proposed further research avenue would be looking into the assumption that some of the calls for proposals support a neo-liberal policy.

Keywords : « gender » concept, « woman/women » concept, institutional discourse, European discourses, resemanticization, neolanguage

Introduction

Le vrai but du mariage homosexuel est d'imposer la « théorie du genre », affirment certains détracteurs du mariage pour tous. Qui affirment, dans la foulée, que la société serait menacée par ce qu'ils assurent être une idéologie niant la réalité biologique. (Le Monde, 25 mai 2013)

De fait, ces trois dernières années ont été mémorables pour les études de genre en France: en 2011 la décision du Ministère de l'Education Nationale d'introduire le concept de genre dans certains manuels scolaires avait enflammé les militants conservateurs et députés UMP qui « avaient même réclamé le retrait dans les manuels, de la référence à une identité sexuelle qui ne serait pas *uniquement* déterminée par la biologie mais également par des constructions socio-culturelles » (Le Monde, 25 mai 2013, les italiques sont les nôtres). L'Eglise catholique avait réagi avec le texte *Gender, la controverse*, publié par le Conseil pontifical pour la famille. En 2012-2013, le tollé fut re-déclenché lors de la promulgation de la loi du mariage pour tous, qui, elle aussi, a soulevé des réactions telles que les études de genre ont de nouveau été à la une dans la presse nationale. Ainsi dans la citation ci-dessus, il est affirmé que la société est mise en péril par les études du genre, car elles remettent en cause des « faits » biologiques, fondements, selon ce positionnement, de nos sociétés occidentales. Parallèlement et de manière opposée épistémologiquement, une conception du genre opposée - ou du « sexe » car les deux concepts « genre » et « sexe » semblent se superposer dans ces discussions - s'est concrétisée en 2013 en Allemagne, puisque ce pays a reconnu officiellement l'existence d'un troisième sexe, pour englober notamment la catégorie /intersexe/. De fait, plusieurs pays européens proposent une case libellée « autre » pour englober les autres cas de figure que « homme » ou « femme » dans la catégorie /sexe/. Le concept de « *gender* » ou de « sexe » semble donc on ne peut plus polysémique comme l'avaient suggéré Dauphin et Sénac-Slawinski (2008 : 9) lors de leur étude sur le

concept de politique intégrée des sexes (« *gender mainstreaming* ») dans les discours institutionnels européens ; les différents discours gouvernementaux semblent en effet en donner leur propre définition à force de lois et d'édits. Le présent travail, focalisé sur l'analyse d'un appel à projets européen sur le genre et sur celle des discours au parlement européen, suggère que certaines de ces initiatives européennes s'attacheraient aussi à re-conceptualiser le concept « *gender* ». En l'occurrence pour cet appel à projets, cette re-conceptualisation se ferait selon une politique économique spécifique. Notre démonstration se fait à la lumière d'études quantitatives (cooccurrences, fréquences, etc.) et qualitatives (analyse de discours) de nos données selon l'analyse de discours critique telle que l'a définie van Dijk (2006 et passim).

1. Discours, institution et autorité

Les discours émanant des organisations internationales seraient un « vaste champ encore peu exploré », selon Gobin et Deroubaix (2010). Il est vrai que si de plus en plus d'études explorent le discours de l'ONU et celui des instances européennes par exemple, elles restent bien moindres que celles qui sont consacrées au discours journalistique. Dans ce champ d'analyses, encore moins d'études se focalisent sur le concept de « genre ».

1.1. Discours institutionnel et idéologie mise en mots

Ces discours institutionnels sont fortement contraints par un rituel de production connu et présentent donc une régularité de forme et de rythme d'apparition (Gobin et Deroubaix, 2010 :107), auxquels s'ajoute une similarité de contenu:

Par institution on n'entendra pas seulement ces structures exemplaires que sont l'armée ou l'Église, mais plus largement, tout dispositif qui délimite l'exercice de la fonction énonciative (Maingueneau 1991 :18 ; c'est nous qui soulignons)

La fonction énonciative se doit donc de respecter à la fois des manières de dire, mais aussi des normes et des valeurs promues par les instances qui dirigent les institutions. Nous travaillons dans cette étude sur un discours spécifique du point de vue du contenu et très contraint du point de vue de la forme, celui d'appels à projets européens focalisés sur le genre.

Nous considérons que ces appels forment une nouvelle catégorie de discours institutionnels que nous avons baptisée « discours institutionnel autorisateur ». Le suffixe « -ateur » définit un processus qui s'inscrit dans l'avenir et qui cherche à modeler pensées, comportements et croyances à moyen terme; c'est un appel à « faire faire »

selon des normes et des valeurs très strictes. De fait, le leitmotiv du discours des appels à projets européens est bien la « transformation sociale » (Gobin et Deroubaix, 2010 : 107), avec ses priorités, son agenda politique et sa gouvernance. « Agenda politique », en effet, car si la forme est très policée, le contenu idéologique ne l'est pas moins, bien que ces textes soient présentés comme apolitiques. Cette conclusion a été proposée par Gobin et Deroubaix qui les considèrent comme un « quasi-idéal » type du discours politique (2010 : 107).

Ayant en tête cette définition et ses paramètres, nous travaillerons à partir d'énoncés qui « définissent dans l'espace social une certaine identité énonciative historiquement circonscriptible » (Maingueneau, 1991:18). L'identité énoncée et historiquement déterminée, ici celle du « *gender* » et celle de « *women* » (femmes), est construite à travers la somme des énoncés considérés. Ces modes d'énonciations « possèdent une valeur pour une collectivité » (Maingueneau, 1991 :17) et sont associés à une convention partagée qu'ils suscitent et renforcent. En effet, les sujets parlant ou lisant doivent restituer des connaissances et des catégories pour construire le sens de ces énoncés (Oger, Ollivier-Yaniv, 2003 : 133). Le discours étant pour notre approche « autorisateur », il projette alors de nouvelles valeurs et partant de nouvelles significations à projeter sur d'anciennes formes et significations que la collectivité (celle qui répond aux appels d'offre) doit partager. De fait, et du moins déjà dans la rédaction des réponses au projet, nous devons en tant que chercheurs reprendre le vocabulaire des appels, intériorisant la conceptualisation proposée.

1.2. Analyse de discours et institution

Les modes d'énonciation, qui définissent en partie « l'appareillage » institutionnel, ont souvent été l'objet d'analyse de discours. Cette discipline linguistique a, de fait, accordé « un intérêt spécifique à la question de la légitimation des institutions » (Krieg-Planque, Oger, 2010 : 91). Les travaux anglo-saxons précurseurs de van Dijk (1995 et passim) et de Hodge et Kress (1993) ont permis de penser des cadres théoriques et méthodologiques propres à cerner l'idéologie de discours qui se prétendent « neutres » ou que l'on perçoit comme tels. Dans cette étude nous travaillons à partir de la *Critical Discourse Analysis* (CDA) selon les principes énoncés dans les travaux de van Dijk. Notre analyse est d'abord quantitative et consiste en l'observation de fréquences et de collocations (van Dijk, 2006) ; elle est ensuite qualitative, puisqu'elle reprend à la fois les co-textes des unités lexicales « *gender*, *women*, *men* » et le contexte socio-historique de ces écrits institutionnels. Ce contexte sera appréhendé à travers des études en sciences politiques (Cussò et Gobin, 2008), des publications de collectifs transdisciplinaires (*Mots* 2010 par exemple), mais aussi des analyses du concept « genre » et de

« sexe » (cf. Baider et al, 2007 ; Ordnan et al, 2005). Cette approche nous permettra d'établir si les récurrences lexicales et syntaxiques dans ces discours circulant sur les femmes et les hommes sont des choix dus au hasard ou s'ils sont la marque du discours type qui crée deux genres (« la tyrannie du binarisme » proposée par Planté, 1989).

Nous adoptons aussi une conception constructiviste du sens à travers les discours et cela dans l'optique de Récanati qui est celle du contextualisme radical : une unité lexicale sera considérée comme une clef donnant accès à des connaissances, le contexte linguistique et situationnel se chargeant d'activer certains des traits saillants pour l'interprétation. Ainsi le co-texte et le contexte aident à rendre plus importants des traits contenus dans l'entité et par là même contribuent à la production du sens (Récanati, 1997 : 122): une accumulation de termes négatifs se révèle être une « prosodie sémantique » défavorable (Bednarek, 2008) par rapport à l'entité décrite même si celle-ci est sémantiquement neutre ou même positive.

Enfin, nous emploierons à la suite des propositions de Boutet (1997) la formule « pratiques langagières » car le langage est une pratique en soi : il nous fait penser, nous fait agir et nous fait croire. Cette force illocutoire le pose comme « partie prenante, des autres pratiques sociales, que ce soit des pratiques de production, de transformation ou de reproduction » (Boutet, 1997 : 61).

1.3. Discours européen et le concept de « genre »

Plusieurs études ont considéré l'approche européenne du concept « genre » (Dauphin et Sénac-Slawinski, 2008; Jacquot, 2006; Behning et al., 2003 entre autres) dans une perspective sociologique. Ainsi Dauphin et Sénac-Slawinski (2008) mentionnent-elles à plusieurs reprises dans leur texte sur la politique intégrée de l'égalité la formule « égalité des sexes »¹. Cette politique intégrée serait un concept-méthode selon Dauphin et Sénac-Slawinski (2008). En tant que concept, il peut induire à une nouvelle approche de l'égalité des sexes (Dauphin et Sénac-Slawinski, 2008 : 7). En tant que méthode, il met en œuvre des outils et des pratiques. Ayant analysé le positionnement théorique des textes européens, ces chercheuses ont aussi mis en évidence deux autres éléments de réflexion au sujet de la politique intégrée de l'égalité qui guideront notre propos :

- elle est fondée sur le principe d'égalité des chances ;
- c'est un instrument basé sur la polysémie, polysémie déjà observée dans notre introduction. Cette souplesse définitoire « peut justifier la reproduction ou au contraire la remise en cause de la structure sociale » (Dauphin et Sénac-Slawinski, 2008 : 9).

Nos premières conclusions sont que les récurrences lexicales attestées montrent davantage une reproduction des normes de pensée qu'une remise en cause.

2. Discours « autorisateur »

Les études antérieures ont conclu dans leur grande majorité que, dans le fond comme dans la forme, le discours européen évacue les « aspérités » éventuelles ou obstacles aux objectifs poursuivis grâce à une forme « lissée » et un contenu consensuel (Dauphin et Sénac-Slawinski, 2006; Krieg-Planque, 2009; Siroux, 2008; Rist, 2002).

Ce « lissage » dans la fabrication des discours passe notamment par l'emploi d'expressions linguistiques similaires entre organisations internationales, attestant une rhétorique caractéristique de tous les discours d'institution (Bourdieu, 1982 : 105). Ont ainsi été notés « l'impersonnalité des constructions verbales et nominales, l'absence d'acteurs identifiés, une apparente neutralité, la propension à naturaliser les rapports sociaux et le recours à un champ lexical vague » (Siroux, 2008 : 20). Le discours serait basé sur une « rhétorique creuse, vide de pensée, asphyxiée de formules toute faites, associée à une langue de coton en vue de susciter une adhésion universelle » (Leimdorfer, Tessonneau, 1986 cité par Gobin et Deroubaix, 2010 : 110). Pourtant notre étude ne pose pas cette rhétorique comme « creuse » mais au contraire comme signifiante, sur les plans sémantique et pragmatique.

2.1. Méthodologie et corpus

Cet exemple précis de discours institutionnel a été choisi car l'auteur de ce travail répond régulièrement à des appels à projets de ce type et qu'effectivement le « jargon » employé semble au premier abord une novlangue que les universitaires, s'ils veulent répondre à l'appel, s'efforcent de comprendre, employer et intérioriser. Les données de ce travail se limitent aussi à un seul appel européen de 8.000 mots dans le cadre de PROGRESS, un programme consacré au paramètre « genre » et ayant comme objectif de faire évoluer la société vers une égalité, je cite, « entre hommes et femmes ». Il n'était disponible qu'en anglais, comme pour une bonne partie des appels européens. De fait, de nombreux chercheurs sur les rapports sociaux de sexe utilisent les expressions « *gender* » ou « *gender mainstreaming* », tellement la langue anglaise a marqué les études de genre. De plus, les propositions sont pratiquement toutes aussi rédigées en anglais pour la simple raison qu'il faut des partenariats et que très souvent la langue anglaise est la lingua franca des partenaires. Ce corpus peut aussi paraître restreint, de nombreuses recherches en CDA ont pris pour objet d'études de tels types semblables de données (cf. les travaux de van Dijk). Nous confrontons aussi nos résultats avec un corpus de référence : celui des discours parlementaires européens (EUROPARL), corpus de trois millions de mots qui se trouvent dans le logiciel SketchEngine. Cependant, dans les remarques faites sur les analyses quantitatives, nous avons pris en compte la taille du corpus et considéré que cette étude donne des pistes de recherche et non pas des

conclusions que l'on pourrait généraliser. Les objectifs de l'appel en question, lancé en 2013 dans le cadre du programme PROGRESS, étaient de subventionner des actions permettant d'augmenter la participation des femmes dans la prise de décision au sein du monde des affaires et d'autre part de proposer des mesures pour combler les différences salariales.

Du point de vue méthodologique, notre travail s'inscrit dans la lignée des travaux de Bertocini et al. (2008) et de Grossman et al. (2001) qui rendent compte du sens spécifique des mots produits en contexte en travaillant sur des collocations en premier lieu. Comme il s'agit ici de « re-sémantisation » nous faisons aussi suite aux travaux de Corten (1998) et de Mestrum (2008) qui se sont focalisés sur l'analyse conceptuelle de la notion de « pauvre » et de « pauvreté » dans certains discours institutionnels. L'utilisation d'un lexique particulier et la répétition plus ou moins fréquente de certaines formes de ce lexique sont des caractéristiques importantes de tout discours politique. Le lexique et les fréquences d'emploi de formes apparaissent comme les « signatures du discours [...] » (Gobin et Deroubaix, 1989 : 147). Cette méthodologie a notamment été employée par Proulx (2001) pour analyser le discours de l'OCDE, par Gobin et Deroubaix (2010) et Gobin et al. (2005) pour l'organisation du travail, par Cussò (2008) pour la politique européenne et par Dufresne (2004) sur la Banque centrale européenne. Les analyses de discours des textes européens ont aussi fait l'objet de nombreux travaux qualitatifs (Kottelat, 2013, Krieg-Planque et Oger, 2010, Oger et Ollivier-Yaniv, 2003, entre autres).

Afin de pouvoir établir la « signature du discours » de nos données discursives (ainsi les récurrences lexicales et syntaxiques), et de cerner le champ lexical qui définit le réseau conceptuel dans lequel est inscrit le genre, nous avons travaillé au moyen des logiciels lexicométriques AntConc et SketchEngine déjà mentionné. Ces logiciels nous ont permis d'établir des statistiques comme les fréquences d'emploi et les cooccurrences, fortes en symbolique (cf. les travaux de Blumenthal, 2002), cela pour l'aspect quantitatif. Ensuite les extraits KWIC (phrases dans lesquelles apparaissent nos mots clefs) nous permettent de passer du niveau lexical au niveau propositionnel afin de faire une étude plus fine des champs lexicaux et des constructions syntaxiques employés (van Dijk, 2012 : 591-592).

2.2. Résultats quantitatifs

Notre analyse met en lumière d'abord le genre du discours que nous étudions. Il s'agit de l'aspect « politique » du texte qui a pour but la mise en place de propositions concernant la politique intégrée de l'égalité. De fait, même si les appels à projets ne sont pas des discours politiques en soi, ils veulent cependant inciter à implémenter des

politiques sociales. Dans leur rôle de discours « autorisateurs », ils soulignent délibérément leur orientation vers le futur, vers cette tentative de transformation (Cussò 2008 : 48). Le potentiel transformateur est inscrit dans le nom même (PROGRESS) mais il est aussi ancré dans le discours avec, par exemple, la répétition de verbes tels que « *foster* » (faciliter, favoriser), « *promote* » (promouvoir).

Les termes les plus fréquents dans le texte (> 20 occurrences) décrivent trois champs lexicaux premiers :

- celui de l'institution européenne : « *commission, Europe, eu, Europa* » ;
- celui d'un appel à projets : « *call* » (appel), « *application* » (demande) et ses dérivés, « *proposal* » (proposition), « *project* » (projet), par ordre décroissant de fréquence ;
- celui de la spécificité financière et économique propre à cet appel en particulier : « *budget* », « *economic / financial grant* » (allocation économique/ financière »).

Il faut cependant remarquer que ce focus financier se retrouve aussi dans les fréquences de la base EUROPARL, les préoccupations budgétaires venant en priorité lors des collocations de « *gender* » puisque le terme « *budgeting* » est l'un des plus fréquents (11^e place).

On pourrait s'étonner que pour une action visant à l'égalité dans le monde du travail, et ayant donc pour but de combler des inégalités, le terme « *justice* » (employé 14 fois) soit en-dessous des 20 occurrences. Les dimensions humaines que pourraient avoir le projet ne sont pas non plus mises en avant : les termes de « *negotiation* » (négociation) et de « *solidarity* » (solidarité) ne sont employés que deux fois. Le mot « *knowledge* » (connaissance) n'est employé qu'une fois et ce n'est pas dans le contexte de « *gender* ». Cussò (2005) avait déjà noté que des termes considérés comme importants dans une conception sociale et démocrate de l'espace public (ainsi les termes « droit » ou « négociation collective ») étaient absents des textes institutionnels européens consacrés à l'adaptation des systèmes éducatifs au marché de l'emploi: il avait proposé que l'hégémonie du vocabulaire « mercantile » (Gobin et Deroubaix, 2010, 109) allait de pair avec le « rétrécissement de l'autonomie sémantique des thèmes sociaux » (Gobin et Deroubaix, *ibid.*).

Ainsi dans le corpus EUROPARL, les termes « *stéréotype* » (stereotype), « *ségrégation* » (segregation), « *discrimination* », « *violence* » sont parmi les termes les plus fréquemment associés au mot « *gender* » comme le suggère la liste ci-dessous:

EUROPARL7, le mot « <i>gender</i> » est associé le plus fréquemment à:		
	Freq	MI
Equality	1074	11.23
mainstreaming	234	10.97
<i>stereotype</i>	55	9.05
gap	110	8.7
inequality	81	8.52
<i>discrimination</i>	82	7.46
balance	91	7.22
<i>violence</i>	75	6.95
parity	12	6.85
<i>segregation</i>	11	6.77
<i>divide</i>	7	5.81
<i>disparity</i>	8	5.58
<i>identity</i>	13	5.5

Cette image lexicale de « *gender* » est bien différente de celle observée dans les données de PROGRESS. Les projets envisagés devraient donc assurer une égalité dans la finance, mais ils ne semblent pas viser des changements juridiques ou structureaux: les termes « *law* », « *hiérarchy* », « *transparency* » étant très peu fréquents. Les études de Bergqvist et Sainsbury (2009) ainsi que celles de Perier et Letablier (2008) ont montré que la politique envisagée dans de tels programmes visait à « inscrire la préoccupation de l'égalité des sexes dans les pratiques sans bouleverser les structures masculines existantes » (Dauphin et Sénac-Slawinski, 2008 : 9). Les absences notées ci-dessus font aussi écho à celles observées dans le discours de la BCE qui veut la « promotion de normes et valeurs, de règles formelles et informelles » (Mestrum, 2008 : 32; Hibou, 1998). Mestrum a d'ailleurs conclu que cette approche « plutôt culturaliste ignore totalement les rapports de pouvoir », le mot « *power* » ne figurant pas dans notre texte. Se pose alors la question de savoir si cette préoccupation d'égalité est un instrument « technocratique » qui voudrait vraiment transformer les politiques publiques (Dauphin et Sénac-Slawinski, 2008 : 9). Nous évoquons un « instrument technocratique » car les paramètres sont strictement définis : les partenariats sont « hautement encouragés »

(« *partnerships are highly encouraged* ») ; il existe « des systèmes et des stratégies d'évaluation et de classification » (« *evaluation / classification systems and strategies* ») ; il faut proposer « des mécanismes et des moyens pour promouvoir l'équilibre des genres » (« *mechanisms and tools to promote gender balance* »). La politique proposée doit être « informée par une considération systématique de la dimension genre » (« *informed by a systematic consideration of the gender dimension* »), doit respecter l'équilibre des genres « à tous les niveaux », et prendre « toutes les mesures nécessaires ». L'égalité des sexes doit se faire « dans toutes les politiques » (« *in all policies* ») ; il s'agit d'étendre l'action aux « cinq sections de politiques à suivre » (« *in all its five policy sections* »), et aux entreprises « dans toute l'Europe » (« *all over Europe* »).

Les recommandations portent aussi sur les comportements puisque le projet doit également aboutir à la « dissémination des codes de comportements volontaires » (« *disseminating voluntary codes of conduct* »). Le discours est donc du type « programmatique » (Gobin et Deroubaix, 2010 :110) dont le but est de faire faire une série d'actions et de démarches, non seulement par les partenaires de projets acceptés, mais aussi par les sociétés et entités qui seront impliquées dans les projets. Sommes-nous devant l'« idéologie molle » dénoncée par Jacquot (2006) ? Il s'agirait plutôt de diffuser de nouvelles directives de manière « trans-géographique et trans-partisane », comme le font d'autres programmes européens (Gobin et Deroubaix, 2010: 111).

3. Le concept de « genre » dans ce discours : l'avenir de la femme c'est le genre...

3.1. Contiguïté lexicale et conceptuelle de femme(s) et de genre

La co-occurrence de deux items dans un même texte peut indiquer une proximité conceptuelle (Guiraud, 1985; Blumenthal, 2002). La contiguïté de fréquence des mots « *women* » et « *gender* » est révélatrice (26^e et 6^e fréquence respectivement) au regard de celle de « *men* » qui vient largement derrière (57^e). De même dans la base EUROPARL, parmi les mots les plus fréquents associés à « *gender* » on trouve le mot « *women* » (quinze fois plus fréquent que « *men* »):

	Freq	T-score	MI	logDice
<i>women</i>	480	21.899	11.153	11.079
<i>men</i>	31	5.482	6.018	6.520

Source : Corpus Europarl7, requête sur *gender*

Déjà dans les années 1990, il avait été suggéré que les actions de « *gender empowerment* » (Baider, 2004: 230) pouvaient être lues comme des actions visant le « *women empowerment* », le mot « *women* » étant associé à « *gender* ». La contiguïté

des mots « sexe » et « femme » (Olsen, 1992) avait aussi été attestée dans les bases de données littéraires telles que Frantext, contiguïté conceptuelle et discursive que démontre aussi Michard (2002). De fait, les expressions « le beau sexe », « le sexe faible » et surtout « le sexe », tout court, faisaient référence aux femmes. Retournerions-nous à la case départ? Pas vraiment car, si la contiguïté lexicale existe, les concepts ici semblent construits de manière opposée en discours: il semblerait, selon le contexte discursif des deux mots, que dans ce texte « *gender* » soit une re-sémantisation du concept « *women* », re-sémantisation positive comme nous le voyons avec les résultats de la section suivante.

3.2. Femme(s) : un concept dévalorisé et minoré

Les champs lexicaux de « *women* » sont en effet caractérisés par des verbes dénotant la passivité (« *to face* » / faire face, « *to encourage* » / encourager, dans le sens de doit être encouragé), l'inaction (« *is* » / est, « *continue* » / continue) et le besoin (« *need* » / avoir besoin). Nous pouvons lire dans les extraits KWIC que 80% des occurrences de « *men* » (hommes) se trouvent dans le champ lexical de « *women* » (femmes), accentuant une vision différentialiste des genres. En particulier, nous trouvons cette paire lexicale « *men / women* » dans la formule consacrée « *equality between women and men* » (l'égalité entre femmes et hommes) qui s'élève à 50% des occurrences. Le texte se focalise de plus sur les différences socio-économiques entre hommes et femmes: dans l'emploi et la protection sociale, leur participation dans les prises de décision et le salaire. La différence est aussi notable dans des dimensions du vécu : ainsi l'engagement différent des hommes et des femmes dans le monde du travail « tout au long de leur vie » et leurs « besoins et situations différentes ». Les autres occurrences qui ne définissent pas les femmes par rapport aux hommes se caractérisent par un champ lexical négatif : « *discrimination, obstacle, under-evaluation* (sous-évaluation), *lower pensions* (des retraites moindres), *higher risk of poverty* (un risque de pauvreté plus élevé), *under represented* (sous-représentées), *untapped potential* (un potentiel non-exploité) ». Dans ce discours, le mot « *women* » ne semble pas construit comme une force agissant sur le réel, mais comme une entité qu'il faut aider. Le contraste d'une même étude sur le mot « *gender* » dans ce même discours est flagrant : celui-ci est construit en un concept positif qui pourrait faire du concept « *women* » (femmes) une force reconnue et, surtout, donner accès à « un potentiel non exploité ».

3.3. Le concept de « genre »

De fait, les champs lexicaux du mot « *gender* » se caractérisent par l'action, le positif et l'avenir. Le mot lui-même est employé deux fois plus que celui de « *women* ». Les verbes les plus fréquemment employés dans le contexte lexical de « *gender* » tels que « *promote* » (promouvoir), « *improve* » (améliorer), « *foster* » (faciliter, favoriser) expriment une axiologie positive et de fait le champ lexical est extrêmement dynamique et tourné vers l'avenir selon les extraits KWIC (les phrases qui contiennent le mot « *gender* »).

Les verbes expriment:

- le soutien : « *support to civil society* » (soutenir la société civile), « *to support this process and improve gender balance* » (soutenir ce processus et améliorer l'équilibre des genres), « *to foster gender equality* » (faciliter l'égalité des genres);
- une vision vers l'avenir et l'excellence: « *employers who promote gender equality attract and retain the best and most talented* » (les employeurs qui promeuvent l'équilibre des genres attirent et gardent les meilleures et les plus talentueuses); « *encouraging the private sector and the business schools to promote gender diversity* » (encourager le secteur privé et les écoles de commerce à promouvoir la diversité des genres), « *developing and/or reviewing gender-neutral job* » (développer et revoir des emplois neutres du point de vue du genre);
- la volonté et le courage de confronter les obstacles pour un meilleur futur: « *confronts the challenges and obstacles to gender equality* » (confronter les obstacles à l'équilibre des genres); « *addressing gender diversity in leadership positions* » (confronter la diversité des genres dans les positions de leader).

Les nominaux et les adjectifs dans le contexte du mot « *gender* » renforcent cette prosodie sémantique positive et décrivent des actions:

- positives : « *a contribution, leadership positions* » (une contribution, des postes de leader);
- efficaces: « *effective implementation of the principle of gender equality* » (une implémentation efficace du principe d'égalité des genres); « *a political objective but also an economic one* (un objectif politique mais aussi un objectif économique) ; « *reflects the Commission's commitment* » (reflète l'engagement de la Commission); « *an end to gender-based violence* » (une fin à la violence basée sur le genre);
- précises: « *the adoption of specific measures* (l'adoption de mesures spécifiques), « *the dual approach of gender mainstreaming* » (l'approche duelle de

l'égalité des sexes); « *gender equality in external actions* » (l'égalité des genres par des actions externes).

- et éthiques : « *dignity* » (dignité), « *integrity* » (intégrité).

Sur 68 occurrences de « *gender* », aucune n'est ancrée dans une phrase négative en soi. Investir dans le « genre » est ici clairement un objectif économique puisque c'est un investissement viable économiquement qui permet d'exploiter des potentiels et faire avancer l'Europe ; l'égalité des genres est considérée comme garante de la compétitivité de l'Europe (« *it is crucial in helping the EU* ») et devient un objectif politique (« *a political objective* »). L'appel s'articule donc sur une évolution économique grâce à la prise en compte de la dimension « *gender* ». Dans ce discours, le concept « *women* » semble être construit comme négatif, inférieur et infériorisant, ne pouvant se transformer en ce concept dynamique, positif et valorisant que par l'intermédiaire de la politique intégrée de l'égalité.

De plus, les actions seront focalisées sur la réforme des compagnies (entités privées) conformément aux objectifs de la Commission, afin de faire plus de profit en donnant leur chance aux meilleures seulement (« *to attract and retain the best and most talented* »). Cette gestion des personnes ne semble pas viser un combat contre l'inégalité des chances (origine sociale, géographique, etc.) De fait dans la base EUROPARL, les termes « *race* », « *ethnic* » ou « *ethnicity* » sont en forte corrélation avec « *gender* », mais absents de PROGRESS :

	Freq	T-score	MI	logDice
age	64	7.962	7.737	7.940
sexual	54	7.320	8.002	7.927
orientation	37	6.071	9.054	7.846
race	37	6.070	8.929	7.821
ethnic	33	5.708	7.310	7.224
disability	15	3.859	8.071	6.598

Source : Corpus EUROPARL7, requête sur *gender*

Cependant le principe d'intersectionnalité très souvent employé dans les études de genre suppose lors de la prise en compte du genre dans les actions sociales une mise en perspective avec d'autres facteurs de discrimination tels que l'ethnie, la sexualité / orientation sexuelle, la classe, l'âge et le handicap. En effet, selon ce principe d'intersectionnalité, si le genre est un facteur social d'inégalité, l'impact négatif se multiplie si le genre est en présence d'un ou plusieurs de ces paramètres. Courtioux et Thévenon (2007) et Mestrum (2008 : 34) avaient proposé que la politique intégrée d'égalité servirait des finalités économiques « visant à une relance de la croissance ». Dans cette étude il semble que cela soit en effet le cas, et que cette relance, si elle

se réalise, ne pourra être que temporaire et mitigée, dans la mesure où les nombreux autres facteurs de discrimination ne sont pas pris en compte.

Conclusion

Si le concept de « *gender* » suscite les controverses dans le grand public comme nous l'avons noté dans notre introduction, en revanche l'Europe s'est enthousiasmée pour cette notion. Se sont multipliés en effet les actions, textes, appels à projets de recherches sur « le genre », mettant en avant l'expression de « politique intégrée de l'égalité ». Cependant des études de la circulation lexicale de ces formules (Krieg-Planque, 2009), ont conclu à des caractéristiques proches de la novlangue. D'autres études, comme celles de Kottelat (2013) travaillant sur les textes de l'UE et l'inter-culturel, ont constaté des glissements de discours s'éloignant de la visée initiale du propos. De même, cette courte étude du discours que nous avons appelé « autorisateur », nous amène à deux réflexions.

Premièrement d'un point de vue socio-sémantique, nous avons observé que de nouvelles formules re-sémantisent le concept de « *women* » (femmes) en « *gender* », ce qui constitue un exemple de la sémantique de la « mondialisation » ou de la « gouvernance » dans les discours institutionnels (Gobin et Deroubaix 2010 : 111). Deuxièmement, d'un point de vue socio-politique, comme Dauphin et Sénac-Slawinski (2008 : 11) l'avaient déjà suggéré, l'égalité réelle ne peut se réaliser qu'à partir de politiques globales. Pourtant, cet appel, par exemple, décrit une politique très ciblée et limitée dans le temps. Ce n'est d'ailleurs pas l'égalité des chances qui est à la source de cette politique intégrée de l'égalité, mais celle « du meilleur gagne ». Ainsi n'est pas remis en cause le *statu quo* des relations de pouvoir de violence « ordinaire » (Arendt, 1951 et passim) inhérente à la notion de « genre » ; de même les autres relations de pouvoir, ralentissant certainement aussi la « relance économique » sont complètement passées sous silence.

Bibliographie

- Arendt, H. 1951. *Origins of Totalitarianism*. Cleveland : World Pub. Co.
- Baider, F. 2004. *Hommes Galants, Femmes faciles*. Paris : L'Harmattan.
- Baider, F. 2007 « La place du genre dans les bases de données multilingues : le cas d'EuroWordNet », *Nouvelles Questions Féministes*, n°26 (3) 10, pp. 57-69 (avec E. Jacquy et A. Liang).
- Behning, U. et al. 2003. *L'approche intégrée du genre dans la stratégie européenne pour l'emploi*. Paris : L'Harmattan.
- Bergqvist, D., Sainsbury, C. 2009. « The Promise and Pitfalls of Gender Mainstreaming: The Swedish Case ». *International feminist journal of politics*, vol.11, n°2, pp. 216-234.
- Blumenthal, P. 2002. « Profil combinatoire des noms. Synonymie distinctive et analyse contrastive ». *Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur*, n° 112, pp. 115-138.

- Bourdieu, P. 1982. *Ce que parler veut dire*. Paris : Fayard.
- Boutet, J. 1997 [1994]. *Construire le sens*. Berne : Peter Lang.
- Corten, A. 1998. « Le discours de la pauvreté de la Banque mondiale ». *Langage et société*, n° 85, pp. 5-24.
- Courtioux, P., Thévenon, O. 2007. « Les politiques familiales dans l'Union Européenne et la Stratégie de Lisbonne : quelques enseignements de l'expérience française ». *Horizons stratégiques* vol.2, n° 4, pp. 176-195.
- Cussó, R. 2005. « La rhétorique de la société de la connaissance et l'Europe : vers un rétrécissement de l'espace public ». *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 1-2, pp. 75-92.
- Cussó, R. 2008. « Quand la Commission européenne promeut la société de la connaissance », *Mots. Les langages du politique*, n° 88. URL : <<http://mots.revues.org/14263>>
- Cussó, R., Gobin C. 2008. « Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat ? ». *Mots. Les langages du politique*, n° 88. URL : <<http://mots.revues.org/14203>>
- Dauphin, S., Sénac-Slawinski, R. 2008. « Gender mainstreaming: analyse des enjeux d'un 'concept-méthode'? ». *Cahiers du Genre*, n° 44, pp. 5-16.
- Dufresne, A. 2004. « Le discours de la Banque centrale européenne concernant les aspects sociaux. Le poids des mots ». *7^e JADT*, vol. 1, pp. 373-381.
- Gobin, C., Deroubaix, J.-C. 1989, « Les temps sociaux et le discours politique. Repérages de la notion de temps dans les déclarations gouvernementales belges ». *Histoire et mesure*, n° 1/2, pp. 147-171.
- Gobin, C., Deroubaix, J.-C. 2010. « L'analyse du discours des organisations internationales. Un vaste champ encore peu exploré ». *Mots. Les langages du politique*, n° 94, pp 107-114.
- Hibou, B. 1998. « Économie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique sub-saharienne ». *Les études du CERI*, n° 39. URL : <<http://www.ceri-sciencespo.com/publica/etude/etude39.pdf>>
- Hodge, R., Kress, G. 1993. *Language as Ideology*. London: Routledge.
- Kottelat, P. 2013. Émotions et pratique interculturelle : une analyse de discours des textes institutionnels du Conseil de l'Europe. In : *Cartographie des émotions*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, pp. 241-253.
- Jacquot, S. 2006. *L'action publique communautaire et ses instruments. La politique d'égalité entre les femmes et les hommes à l'épreuve du gender mainstreaming*. Thèse de Doctorat en sciences politiques, Paris : Institut d'Etudes Politiques.
- Krieg-Planque, A. 2009. *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté.
- Krieg-Planque, A., Oger, C. 2010. « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », *Mots. Les langages du politique*, n° 94. URL : <<http://mots.revues.org/index19870.html>>
- Leimdorfer, F., Tessonneau, A.-L. 1986. « Légitimité sociologique et analyse de discours. Les parcours de la légitimité dans les textes de l'Unesco sur l'éducation de base ». *Langage et société*, n° 37, pp. 61-111.
- Mangueneau, D. 1991. *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*. Paris : Hachette.
- Mestrum, F. 2008. « La pauvreté multidimensionnelle. La dynamique sémantique dans le discours de la Banque mondiale ». *Mots. Les langages du politique*, n° 88. URL : <<http://mots.revues.org/14243>>
- Michard, C. 2002. *Le sexe en linguistique, Sémantique ou zoologie ? Les analyses du genre lexical des années 1920 aux années 1970*. Paris : L'Harmattan.
- Oger, C., Ollivier-Yaniv, C. 2003. Analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels ». *Mots. Les langages du politique*, n° 71. URL : <<http://mots.revues.org/8423>>
- Olsen, M. 1992. « Gender representation and histoire des mentalités ». *Histoire et Mesure*, vol.

6, n°3, pp. 349-373.

Perier, G., Letablier, M.-T. 2008. « La mise en œuvre du *gender mainstreaming* dans les politiques locales de l'emploi : l'exemple du Fonds social européen en Ile de France ». *Les cahiers du genre*, n°44, pp. 165-18.

Planté, C. 1989. *La Petite sœur de Balzac : essai sur la femme auteur*. Paris : Seuil.

Récanati, F. 1997. « La polysémie contre le fixisme ». *Langue française*, n°113, pp. 107-123.

Rist, G. (éd.) 2002. *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale. Nouveaux cahiers de l'IUED*, n°13. Paris, Genève : PUF.

Siroux, J.-L. 2008. « La dépolitisation du discours au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce ». *Mots. Les langages du politique*, n°88, pp. 13-23.

van Dijk, T.A. 2012. *Discourse and Knowledge. Handbook of Discourse Analysis*. London: Routledge.

van Dijk, T.A. 1995. « Ideological discourse analysis ». *New Courant*, n°4, *Special issue Interdisciplinary approaches to Discourse Analysis* (éds Eija Ventola and Anna Solin), pp. 135-161.

van Dijk, T. A. 2006. « Discourse and manipulation ». *Discourse et Society*, n°17 (2), pp. 359-383.

Note

1. Cette formule n'est plus semble-t-il très utilisée dans les textes actuels, et semble être remplacée par *égalité entre hommes et femmes* : est-ce un retour au binarisme que la formule précédente ne supposait pas forcément? Ce serait non seulement régresser mais aussi aller à contre-courant (cf. le troisième sexe auquel nous avons fait référence précédemment).